

VILLEFRANCHE
(Rhône)

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - CAVBS

N° d'ordre : del24/011

Date de la convocation : 17 janvier 2024

Date d'affichage : 30 janvier 2024

Date de publication sur site Internet CAVBS : 30 janvier 2024

Nombre de membres du Conseil : 60

A.R. Télétransmission
Sous P. Signature
069 200 040 550 00018

30 janvier 2024

OBJET : FINANCES - Budget Primitif 2024 - Budget annexe Economie

L'an **DEUX MILLE VINGT QUATRE** le **VINGT QUATRE JANVIER**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur RONZIERE**.

PRÉSENTS : BAUDU-LAMARQUE Stylite, BEROUJON MOTTA Angèle, BLANC Muriel, BOIRAUD Patrick, BUTET Catherine, CADI Myriam, CARANO Christine, CHAUMAT Denis, CHEVALIER Armelle, CHOLLAT Françoise, CHOPIN Marie-Andrée, de LONGEVIALLE Ghislain, DECEUR Patrice, DUBOST STIVAL Delphine, DUMONTET Jean-Pierre, DUPIT Emmanuel, DUTHEL Gilles, GIRIN Pascal, JAMBON Bernard, JAMBON Michel, JONARD Geneviève, LAFORET Edith, LIEVRE Gaëtan, LIEVRE Patrick, LONGEFAY Fabrice, MANDON Olivier, MATRAY Bernard, MONTAGNIER Michèle, PARIOT Véronique, PARIZOT Stéphane, PARLIER Frédérique, PERRIN Jean-Charles, PRIVAT Sylvie, RABOURDIN Catherine, REBOULE Anne, REIX Marie-Laure, REVERCHON Jean-Pierre, REYNAUD Pascale, ROMANET-CHANCRIN Michel, RONZIERE Pascal, TACHON Gérard, THIEN Michel, DESMULES Marielle.

ABSENTS EXCUSÉS / REPRÉSENTÉS : ALLIX Jean-Louis (pouvoir à RONZIERE Pascal), ESPASA Christophe (pouvoir à LIEVRE Patrick), FROMENT Benoît (pouvoir à PARLIER Frédérique), LICI Vassili (pouvoir à DUPIT Emmanuel), MOULIN Didier (pouvoir à BAUDU-LAMARQUE Stylite), PHULPIN Patrick (pouvoir à REIX Marie-Laure), PORTIER Alexandre (pouvoir à MANDON Olivier), TROUVE Michel (pouvoir à DUMONTET Jean-Pierre), AKSU GIRISIT Keziban, AURION Rémy, BERTHOUX Béatrice, GIFFON Georges, GLANDIER Martine, GUIDOUM Kamel, LUTZ Sophie, RAVIER Thomas, SEIVE Capucine.

Sur l'invitation du Président, il est procédé à l'élection d'un secrétaire désigné au sein du Conseil. **Monsieur Patrick LIEVRE** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le budget annexe Economie retrace les flux financiers liés à la gestion de l'immobilier d'entreprises.

Il s'élève globalement à 6 550 979 €, dont 969 600 € en section de fonctionnement et 5 581 379 € en section d'investissement.

1. Section de fonctionnement : 969 600 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Variation en euros	Variation en %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	120 000	127 600	7 600	6%
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	300 000	300 000	0	0%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	426 500	417 000	-9 500	-2%
Total Recettes réelles	846 500	844 600	-1 900	0%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	120 000	125 000	5 000	4%
Total Recettes	966 500	969 600	3 100	0%

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2023	BP 2024	Variation en euros	Variation en %
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	427 955	421 540	-6 415	-1%
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	89 250	92 820	3 570	4%
022 DEPENSES IMPREVUES	25 000	0	-25 000	-100%
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 000	25 000	5 000	25%
66 CHARGES FINANCIERES	15 000	33 650	18 650	124%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000	5 000	3 000	150%
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	5 000	5 000	0	0%
Total dépenses réelles	584 205	583 010	-1 195	0%
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	112 295	76 590	-35 705	-32%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	270 000	310 000	40 000	15%
Total Dépenses	966 500	969 600	3 100	0%

1.1 Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement : 844 600 €, quasi stables par rapport au BP 2023.

Elles se composent :

- Des loyers et charges perçus (chapitres 70 et 75) : 544 600 €, en très légère diminution (- 1900 €) au vu des réalisations attendues pour 2023,
- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal : 300 000 €, identique à celle de 2023.

Les opérations d'ordre de fonctionnement : 125 000 €

Les opérations d'ordre de fonctionnement correspondent aux amortissements de subventions d'investissement reçues et trouvent leur exacte contrepartie en dépenses d'ordre d'investissement.

1.2 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement : 583 010 €, stables par rapport au BP 2023. Les dépenses réelles comprennent :

- Les charges à caractère général : 421 540 €, en légère diminution sous l'effet de la baisse des fluides, et des locations de bungalow nécessaires à l'accueil de la Fabrique, installée dans les locaux.
- Les charges de personnel : 92 820 € ; en progression de 4 % par rapport au BP 2023. L'effectif affecté aux pépinières représente 1,75 ETP.

- Les autres charges de gestion courante : 25 000 € correspondant à des provisions pour pertes sur créances irrécouvrables (en progression compte tenu de l'absence de traitement de ces éléments en 2023).
- Les charges financières : 33 650 € : la prévision progresse pour permettre la souscription de l'emprunt tôt l'année si les marchés financiers étaient favorables.
- Les charges exceptionnelles : 5 000 €, pour faire face à d'éventuelles corrections de loyers.
- Les provisions pour risques et charges : 5 000 €, réalisées pour faire face à divers risques (défaillances des locataires)

Les dépenses d'ordre de fonctionnement : 386 590 €

Les dépenses d'ordre de fonctionnement comprennent le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (76 590 €) ainsi que la dotation aux amortissements (310 000 €), qui augmentent en raison du passage d'un amortissement débutant en n+1 (M14) à l'amortissement au prorata temporis prévu par la M57. Elles trouvent ainsi leur exacte correspondance en recettes d'ordre d'investissement.

1.3 Epargne de l'exercice

L'épargne prévisionnelle de l'exercice s'élève à 261 590 €, quasi stable par rapport au budget 2023.

	BP 2023	BP 2024	Variation en euros	Variation en %
Total Recettes réelles	846 500	844 600	-1 900	-0,2%
Total dépenses réelles	584 205	583 010	-1 195	-0,2%
EPARGNE BRUTE	262 295	261 590	-705	0%

2. Section d'investissement : 5 581 379 €

Recettes d'investissement :

Chapitre	BP 2023	BP 2024
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	615 000	0
16 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	14 000	14 000
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	167 205	5 030 789
Total recettes réelles	796 205	5 044 789
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	112 295	76 590
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	270 000	310 000
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	30 000	150 000
Total Recettes	1 208 500	5 581 379

Dépenses d'investissement :

Chapitre	BP 2023	BP 2024
020 DEPENSES IMPREVUES	60 000	0
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0	0
16 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECLUS	14 000	14 000
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	105 000	127 000
OPERATIONS d'INVESTISSEMENT :	879 500	5 165 379
Total dépenses réelles	1 058 500	5 306 379

040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	120 000	125 000
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	30 000	150 000

Total Dépenses	1 208 500	5 581 379
----------------	-----------	-----------

2.1 Recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice s'élèvent à 5 044 789 €.

Elles sont principalement constituées de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget (5 030 789 €), avant la reprise du résultat 2023.

Les recettes d'ordre d'investissement : 536 590 €

Elles comprennent le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (76 590 €) ainsi que la dotation aux amortissements (310 000 €) et des crédits ouverts pour le traitement des opérations patrimoniales (150 000 €).

2.2 Dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 5 306 379 €. Elles comprennent :

- Les crédits ouverts pour le remboursement des cautions : 14 000 €
- Le remboursement du capital de la dette : 127 000 €
- Les dépenses relatives aux opérations d'équipement : 5 165 379 € de crédits de paiement inscrits en 2024

Dans l'objectif de moderniser et optimiser la gestion financière de la collectivité, et conformément au règlement budgétaire et financier adopté le 29 novembre dernier, la CAVBS a décidé, à compter de 2024, de gérer l'ensemble des dépenses d'investissement en autorisation de programme, à l'exception de la dette.

Cette gestion, dont les modalités sont précisées dans le règlement budgétaire et financier, permettra de fluidifier et optimiser l'exécution financière des projets d'investissement.

Elle permet en effet de ne pas faire supporter au budget primitif d'un exercice l'ensemble des dépenses pluriannuelles, mais seulement la dépense à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de Programme sont ainsi la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements.

Les crédits de paiement (CP), proposés chaque année au budget, correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Cette gestion permet de supprimer les « restes à réaliser » en investissement (engagements non soldés de l'exercice), et, en conséquence, permet de prévoir le seul emprunt nécessaire au strict besoin lié aux dépenses réalisées.

Elle assure également une continuité dans la réalisation des projets : les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme ouverte peuvent, jusqu'à l'adoption du budget de l'année suivante, être mandatées dans la limite d'un montant de crédits de paiement égal au tiers des crédits ouverts au cours de l'exercice précédent.

En conséquence, il est proposé d'ouvrir les autorisations de programme suivantes :

	Date de création de l'AP	Durée de l'AP	Autorisation de Programme	Crédits paiement de paiement 2024	Crédits de paiement ultérieurs à 2024
AP Action/ mandat :					
AP2524101 SIGNALTIQUE_JALONNEMENT	2024	3 ans	37 000	18 500	18 500
AP2524102 EQUIPEMENT ET GROS ENTRETIEN DES BATIMENT	2024	3 ans	644 300	608 100	36 200

L'AP existante, ouverte pour l'extension de Créacité est augmentée dans son montant (avenant 1 à la convention signée avec BSA) :

	Date de création de l'AP	Durée de l'AP	Autorisation de Programme Initiale	Autorisation de Programme Actualisée	Crédits paiement de paiement 2024	Crédits de paiement ultérieurs à 2024	Crédits de paiements antérieurs (Prévus en 2023)
AP de projet :							
AP114 EXTENSION CREACITE	2023	4 ans	15 468 000	24 000 000	4 538 779	19 360 721	100 500

Les crédits de paiement proposés pour 2024 sont ainsi les suivants :

Chapitre	BP 2023	Crédits de paiement 2024
114 EXTENSION CREACITE	0	4 538 779
2524101 SIGNALTIQUE JALONNEMENT	15 000	18 500
2524101 EQUIPEMENT ET GROS ENTRETIEN BATIMENTS ECO :	864 500	608 100
25241021 ECITE	714 500	588 500
25241022 CREACITE	150 000	15 800
25241023 MDEF		3 800
Total dépenses	879 500	5 165 379

- Créacité : travaux d'entretien
- E-Cité : aménagement d'un parking et des espaces extérieurs (520 000€), traitement de la chaleur et stores intérieurs (41 000 €), divers mobilier (2 500 €) et travaux d'entretien (25 000 €)
- Extension de Créacité : sont prévus en 2024 les acquisitions de biens d'EPORA ainsi que la poursuite des études de maîtrise d'œuvre avant l'engagement des travaux en 2025.
- Divers travaux de signalétique : 18 500 €

Les dépenses d'ordre d'investissement : 275 000 €

Les opérations d'ordre d'investissement correspondent aux amortissements de subventions d'investissement reçues (125 000 €) et aux crédits ouverts pour le traitement des opérations patrimoniales (150 000 €).

3. Synthèse et Besoin de financement de l'exercice

Le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 5 292 379 €. Compte tenu de l'épargne, l'équilibre appelle un emprunt de 5 030 789 €.

		BP 2023	BP 2024
A	Dépenses réelles d'investissement	1 058 500	5 306 379
B	Recettes réelles d'investissement hors emprunt	629 000	14 000
C=B- A	Besoin de financement de la section d'investissement	-429 500	-5 292 379
E	Recettes réelles d'exploitation	846 500	844 600
D	Dépenses réelles d'exploitation	584 205	583 010
F= E-D	Épargne brute de l'exercice	262 295	261 590
G = f- C	Besoin de financement des opérations de l'exercice	-167 205	-5 030 789

L'encours de dette au 31-12-2024 s'établirait à 5 946 128 € avant reprise du résultat 2023.

	BP 2023	BP 2024
Capital restant dû au 31.12.N	1 020 389	5 946 128

Afin d'optimiser la gestion financière (limitation du nombre de budget annexes), d'éviter les flux croisés entre les budgets (subvention), le budget annexe Economie sera réintégré au budget principal en 2025.

Vu :

- L'article L5211-1 du code général des collectivités territoriales ;
- La délibération n° 23/217 du 29 novembre 2023 relative au rapport d'orientations budgétaires ;
- L'avis de la commission ;
- L'avis du Bureau ;
- Le rapport ci-dessus.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le budget primitif annexe Economie 2024, intégrant les autorisations de programme comme ci-dessus présentées.

Pascal RONZIERE
Président

